



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>19 NOV. 2012</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le	N° d'enregistrement <b>F04212P0033</b>
--	---	---

### 1. Intitulé du projet

Demande de défrichement de 37 ares 42 ca en forêt communale de Soultzmatt afin de permettre la restauration et l'entretien du bâtiment Nessel.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichement et premiers boisements soumis à autorisation.	a) Défrichement de 37 ares 42 ca soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Demande de défrichement de 37 ares 42 ca de peuplement "chênais-hêtraie peu acide" à dominante feuillus divers.

#### 4.2 Objectifs du projet

La demande s'inscrit dans un défrichage fonctionnel permettant la restauration de l'entretien du bâtiment des Sources Nessel.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Suite à une coupe à blanc en 2008 d'abondants rejets de Robiniers occupent le terrain. La coupe, le broyage, et l'enlèvement des souches seront effectués par la commune de Soultzmatt maître d'ouvrage.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage.

La phase d'exploitation concerne la restauration à réaliser sur les bâtiments.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 33 ares 69 ca de peuplement forestier situés en forêt communale de SOULTZMATT.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement risque temporaire et local d'érosion des couches superficielles du sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bruit engendré par les travaux d'exploitation (abattage, débardage, débroussaillages ) très ponctuels et localisés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement rémanents et déchets verts liés à l'exploitation, sous réserve du respect de mesures de précaution et d'évitement des pollutions pendant les travaux (carburants, huiles).</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Enjeu paysager faible étant donné la très faible surface de défrichement. S'inscrit dans un paysage "urbain".</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Modification de la vocation forestière (plus de gestion forestière à objectif de production ou de protection), sur une surface de 33 ares 69 ca.</p>

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf annexes
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs captages sur la commune de SOULTZMATT. Le périmètre de protection rapproché le plus proche se situe à 1 km 180 à l'ouest de la zone d'étude
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site d'intérêt communautaire future ZSC chauves-souris Vosges 68 FR 4202002 située à 470m à l'ouest et à 1km630 à l'est de la future zone à défricher
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ancien établissement de Bain - Cure Nessel . Bâtiment de la source communale, monument historique inscrit depuis le 1 décembre 1995.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Défrichement sur une petite surface sans risque de modification des masses d'eau souterraines. Risque éventuel d'un lessivage superficiel du sol
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un défrichement entraîne la suppression ou la modification des habitats naturels et des biotopes des espèces inféodées à la forêt. Défrichement d'un peuplement feuillus traité en taillis et d'une futaie régulière "chênaie-hêtraie" habitat peu sensible et faible surface concernée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lisière déjà reconstituée en limite de route départementale. Piste forestière en place. Bâtiment à rénover suffisamment éloignés des zones sensibles.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée (différence de surface = bâtiment déjà défriché)	33 ares 69 ca
Superficie du massif	855 ha
Défrichement correspondant à 0,04% de la surface du massif	soit 0,04%

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de SOULTZMATT  
68570 - SOULTZMATT -  
Lieu dit : avenue Nessel  
Section 08 parcelle 46/15

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 7 ° 13 ' 21 " E Lat. 47 ° 58 ' 9 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Commune de SOULTZMATT

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Projet d'aménagement du bâtiment Nessel. Créer un périmètre de sécurité autour du bâtiment et permettre l'accès par l'arrière en vue de la rénovation des locaux.

Décision du Conseil Municipal du 20 juin 2011, point n° 15.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les 33 ares 69 ca à défricher sont occupés par des rejets abondants de 3 ans d'âge ;  
 Essences forestières présentes : Erable Sycomore, Merisier, Tilleul à petites feuilles, Charme, Noisetier et principalement du Robinier. En amont de la piste se trouve une futaie régulière adulte à dominante "Chêne Sessile" classé en zone ND du P.O.S.  
 L'usage de ces zones actuellement se définit par de la forêt aménagée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.O.S modifié le 16 février 2009 pour sortir de l'Espace Boisé Classé la parcelle à défricher.

Parcelle relevant de la zone ND du P.O.S approuvé par un décision du conseil municipal du 2 nov 1987.

L'ensemble du massif forestier est concerné par un règlement de boisement.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de ZNIEFF type I et II. Pas de ZICO. Espaces naturels sensibles : néant.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Colline sous vosgienne. L'altitude moyenne du projet est de 280 mètres.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entièrement inclus dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aménagement, restauration de murets sur 400 mètres (Gerplan) dans la même parcelle forestière.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

La rénovation des murets s'inscrit dans un projet d'oenotourisme.  
La rénovation du bâtiment Nessel s'inscrit dans un projet de conservation de l'eau.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet peut faire l'objet d'une dispense d'une étude d'impact :

Avril 2009 : présentation d'une demande de défrichement "Vignoble Citoyen" avec proposition d'une notice d'impact. Projet refusé pour non conformité à la réglementation des défrichements.

Mars 2012 : Arrêté préfectoral accordé pour rénovation d'un muret dans le cadre d'une subvention Gerplan. Notice d'impact présentée pour ce projet.

Site connu par les services départementaux de l'environnement ;

Ce projet ne présente pas un caractère particulièrement pénalisant pour l'environnement de la zone concernée.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2011 et du 19 septembre 2011</p> <p>Plan du Géomètre expert au 1/500ème de la zone à défricher</p> <p>Plan ONF de situation au 1/30000ème de la zone à défricher</p> <p>Plan du contexte environnemental "zonage Natura 2000 du projet de défrichement au 1/20000ème</p> <p>Vue aérienne de la zone à défricher au 1/2000ème</p> <p>Plan de situation des photos des lieux concernés par la zone de défrichement au 1/2500ème</p> <p>Photos de situation de la zone à défricher et des bâtiments à rénover</p> <p>Fiche de synthèse des risques majeurs de la commune de SOULTZMATT (Préfecture du Haut-Rhin).</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SOULTZMATT

le,

*29/10/2012*

Signature



*le Maire,*

*[Signature]*